



Ville de Montréal

 Description **Qualification**
 d'emploi, de fonction, ou de poste

 Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
DECORATEUR	2090	10

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien, le contrôle et l'installation de matériel servant à la décoration de lieux divers, lors de manifestations civiques.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de croquis ou de schémas. Il est principalement responsable d'assurer l'entretien et le contrôle d'accessoires décoratifs de tout genre utilisés à l'occasion de réceptions, banquets, concerts, galas, festivals et autres événements sociaux, culturels ou sportifs. Il est aussi tenu de fournir le matériel nécessaire et de voir à la décoration des lieux, conformément aux exigences des organisateurs. Il doit également s'occuper de l'entreposage, de la garde et de l'entretien des décors qui lui sont confiés. Un employé de rang supérieur apprécie son travail selon les résultats obtenus et la satisfaction des personnes qui ont recours à ses services.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

1. Entrepouse et entretient le matériel de décoration utilisé à l'occasion des Fêtes de Noël et des différentes manifestations civiques.
2. Lave, repasse et reprise les draperies, tentures, banderolles, drapeaux; traite les tissus afin de les rendre ignifuges.
3. Nettoie et répare les tapis, les hampes de drapeaux, les panneaux décoratifs et les emblèmes héraldiques tels que fleurs de lis, feuilles d'érable et armoiries de la Ville.
4. Confectionne, à la main ou à l'aide d'une machine à coudre, des draperies, des tentures, des franges, des drapeaux et des fanions.
5. S'assure du contrôle du stock; fait le classement des différents accessoires; vérifie et prend note du matériel qui entre et sort de l'entrepôt.
6. Tient un inventaire perpétuel servant à renseigner les autorités sur les besoins de la section; rapporte à un supérieur les pertes ou dommages considérables.
7. Rédige les réquisitions pour l'achat ou la location des accessoires dont il a besoin.
8. S'assure de l'installation du matériel de décoration; dispose et agence les divers accessoires décoratifs requis pour l'ornementation des lieux.
9. Conduit un véhicule genre "éconoline" pour exécuter son travail.

Le 7 décembre 1966

Revisé le 9 mars 1988

POUR LA VILLE

POUR LE SYNDICAT

Signature	Jour	mois	année	Signature
	11	5	88	

1 sur 2 Suite au verso

06.20.938-4 (06-83) R



Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
DECORATEUR		

QUALITES REQUISES

Bonnes connaissances:

des procédés de couture, de réparation et d'entretien des tissus;
des méthodes d'inventaire;
de l'installation d'accessoires décoratifs;
des édifices et autres bâtiments municipaux.

Habilités:

à faire preuve de dextérité et de bon goût;
à tenir un inventaire;
à installer du matériel de décoration;
à faire preuve de tact et de courtoisie;
à travailler à différentes altitudes.

DEGRE MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPERIENCE

Instruction: savoir lire, écrire et parler le français ou l'anglais
et posséder un minimum de connaissance de la langue se-
conde.

Expérience : quelque expérience dans l'exécution de travaux se rap-
portant à la fonction de décorateur.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens
de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.
Détenir un permis provincial de classe 41 ou 42.

Le 7 décembre 1966

Revisé le 9 mars 1988

POUR LA VILLE

Signature

[Signature]

jour mois année

11 5 88

POUR LE SYNDICAT

Signature

[Signature]

[Signature]